

Date de soumission : 31/12/2022 | Date d'acceptation : 13/04/2023 | Date de publication : 29/04/2023



Dire l'émotion dans le discours des médias : quelle place pour une analyse linguistique ?

Expressing emotion in media discourse: what place for a linguistic analysis?

Tahir MAHAMMEDI¹

Université d'Alger 2 / Algérie
taharlmd@gmail.com

Résumé : Cet article se propose de s'interroger sur la dimension émotionnelle du discours médiatique. Il s'agit de rendre compte du pouvoir affectif des énoncés de la presse et sa contribution dans la captation du lecteur. En nous basant sur la chronique journalistique en tant que genre de discours, l'objectif est de montrer que le locuteur journaliste s'appuie également sur l'expressivité du discours pour susciter le ressenti de son allocataire à l'égard de l'événement commenté. L'étude menée contribue à révéler que la place de l'émotion est déterminante dans la construction discursive de la chronique journalistique, le locuteur journaliste ne cherche pas désormais à informer l'autre, mais à produire un effet pathémique pour influencer son attitude.

Mots-clés : émotion, captation, chronique, moyens linguistiques, discours de presse

Abstract: This article proposes to examine the emotional dimension of media discourse. The aim is to account for the affective power of press statements and its contribution to the capture of the reader. By basing ourselves on the journalistic column as a kind of discourse, the objective is to show that the journalist speaker also relies on the expressiveness of the discourse to arouse the feelings of his addressee with regard to the commented event. The study carried out contributes to show that the place of the emotion is determining in the discursive construction of the journalistic column, the journalist speaker does not seek henceforth to inform the other, but to produce a pathemic effect to influence his attitude.

Keywords: emotion, capture, chronicle, linguistic means, press speech



¹ Auteur correspondant : TAHIR MAHAMMEDI | taharlmd@gmail.com.

La conception récente de l'analyse de l'émotion, telle qu'elle est développée notamment par Micheli (2014), offre une base théorique fructueuse pour la compréhension de nombreux phénomènes langagiers dans le discours. En particulier, la dimension affective du discours peut être étudiée à travers ses marques, qui consistent en des indices linguistiques tels que l'interjection, l'exclamation, la ponctuation et le lexique. Selon cette perspective, l'analyse de l'émotion vise à décrire comment ces éléments du discours peuvent remplir une fonction expressive.

Partant de ce cadrage théorique, cet article se propose d'examiner l'expression de l'émotion dans le discours de la presse. Plus précisément, nous tenterons de mettre en évidence, à la lumière de la nouvelle conception de l'émotion, dans quelle mesure le discours des locuteurs journalistes est un discours pouvant acquérir une certaine affectivité ? En d'autres termes, par quels moyens linguistiques la dimension émotionnelle se manifeste-t-elle dans les énoncés des chroniqueurs algériens ? Ce travail se situe dans le champ de l'analyse du discours, en ce sens que l'objet est de mettre en rapport les phénomènes langagiers avec leur contexte de production (Maingueneau, 2014).

L'étude est basée sur un corpus retenu de la presse écrite algérienne se composant d'énoncés relevés de deux quotidiens : *EL Watan* et *Le Soir d'Algérie*. Notons à cet effet, notre analyse porte principalement sur un genre journalistique précis, en l'occurrence « la chronique ». En ce sens, les énoncés constituant notre corpus sont tirés de la chronique *Point Zéro* de Chawki Amari du quotidien *EL Watan* et la chronique *Pousse avec eux* de Hakim Laâlam, chroniqueur du journal *Le Soir d'Algérie*. Dans ce cadre, pour donner une certaine homogénéité à notre corpus, il convient de souligner que les énoncés analysés portent tous sur un seul événement, en effet l'événement du mouvement citoyen du 22 février 2019 en Algérie.

La démarche proposée dans cette étude se veut d'orientation qualitative dans la mesure où elle vise à repérer les particularités inhérentes à l'expression de l'émotion dans le discours des locuteurs journalistes. L'objectif de notre travail est double. D'une part, il sera question d'analyser les procédés langagiers permettant de signaler l'affectivité du discours journalistique. D'autre part, nous visons d'examiner en quoi l'approche linguistique proposée est pertinente pour l'analyse de l'émotion dans les énoncés des chroniqueurs algériens, et de façon globale, pour le discours des médias.

En ce qui concerne sa structure, cette contribution est divisée en deux parties. Dans la première partie, nous présenterons le cadre théorique et méthodologique, afin de donner une idée synthétique des fondements conceptuels de notre réflexion et de la méthode d'analyse adoptée. Ensuite dans la deuxième partie, nous analyserons quelques extraits de notre corpus afin de détecter le marquage émotionnel caractérisant la chronique journalistique.

1. Positionnements théorico-méthodologiques

Pour pouvoir aborder de manière rigoureuse l'expression de l'émotion dans le discours de la presse, il nous apparaît nécessaire de préciser notre terminologie. Ainsi, nous commencerons par définir l'émotion en passant en revue les différentes acceptions que peut revêtir cette notion. Ensuite, nous nous intéresserons aux enjeux de l'émotion dans notre propre domaine de recherche, à savoir l'analyse du discours.

1.1. Définition de l'émotion

La définition de l'émotion dépend des théories privilégiées par leurs chercheurs qui favorisent d'appréhender les émotions selon tel ou tel angle et dans tel ou tel champ d'étude. La définition de l'émotion dépend des théories privilégiées par leurs chercheurs qui favorisent d'appréhender les émotions selon tel ou tel angle et dans tel ou tel champ d'étude. D'ailleurs, il est important de rappeler que le mot d'« émotion » peut acquérir une multitude de sens que ce soit dans l'usage ordinaire ou dans l'usage scientifique. C'est pour cette raison qu'il n'est pas question, ici, de traiter toute la complexité que la conception de l'émotion est susceptible de recouvrir, mais il s'agit, pour nous, de mettre en relief quelques caractéristiques permettant d'expliquer ce qui est à la base de cette notion d'émotion.

Dans cet esprit, on commencera par examiner quelques définitions que nous proposent les dictionnaires contemporains de la langue française. Pour *Larousse*² en ligne, l'émotion est considérée comme :

1. Trouble subi, agitation passagère causés par un sentiment vif de peur, de surprise, de joie, etc.
2. Réaction affective transitoire d'assez grande intensité, habituellement provoquée par une stimulation venue de l'environnement.
3. Sous l'Ancien Régime, révolte populaire non organisée et généralement de courte durée.

Dans les trois sens censés définir l'émotion, on voit clairement que l'accent est mis surtout sur la dimension temporelle de l'émotion. En fait, par « *agitation passagère* », « *réaction transitoire* » et « *de courte durée* », l'émotion est conçue comme un phénomène éphémère, caractérisé par sa brièveté et son aspect transitoire.

De son côté, le *Robert*³ électronique met en avant l'aspect physiologique de l'émotion en disant qu'il s'agit principalement d'un état affectif pouvant engendrer des perturbations d'ordre physique :

1. État affectif intense, caractérisé par des troubles divers (pâleur, accélération du pouls, etc.).
2. État affectif, plaisir ou douleur, nettement prononcé.
3. Sensibilité.

Dans cette définition, c'est le mot « *troubles* » qui attire notre attention dans la mesure où l'émotion est vue, contrairement à la conception précédente, comme un état d'ordre physiologique ou psychique suscitant le dysfonctionnement du corps humain. En ce sens, l'individu émotionné est avant tout un individu physiquement touché à travers un changement de comportement (*pâleur, accélération du pouls*). Il convient de préciser, ici, que cette vision est partagée par Cosnier (1994 : 13) qui estime que « l'émotion est un état psychologique, de tonalité intensive, brève, caractérisé par une brusque rupture des fonctions mentales et physiologiques ».

Par ailleurs, le *TLFi*⁴ conçoit l'émotion comme une « conduite réactive, réflexe, involontaire vécue simultanément au niveau du corps d'une manière plus ou moins violente

² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/émotion/28829>

³ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/emotion>

⁴ Le Trésor de la Langue Française informatisé : <https://www.cnrtl.fr/definition/émotion>

et affectivement sur le mode du plaisir ou de la douleur ». Ici, on insiste sur le caractère « *involontaire* » qui peut accompagner tout état émotionnel. Il s'agit, en ce sens, d'une réaction affective pouvant troubler le corps humain d'une façon plus ou moins violente.

À travers ces quelques définitions, il ressort que la notion d'« émotion » est davantage polysémique du fait qu'elle peut renvoyer à diverses conceptions. Comme on vient de le constater, le terme d'« émotion » est susceptible de désigner aussi bien des phénomènes cognitifs qu'affectifs.

1.2. L'émotion en analyse du discours

Avant de situer l'émotion dans le domaine de l'analyse du discours, il convient de souligner, dans un premier temps, que la notion d'« émotion » est un concept complexe qui prend son essor d'abord dans le domaine de la psychologie, où l'émotion a été conçue comme syndrome, c'est-à-dire comme synthèse temporaire englobant d'états de divers ordres. Il s'agit en fait d'états de connaissance, neuro-physiologique, mimo-posturo-gestuel et cognitif. Plantin (2016 : 225) énumère ces composantes relevant de la psychologie de la manière suivante :

L'émotion est un *syndrome*, une synthèse temporaire d'états de divers ordres :

- *un état de conscience*, ayant une réalité psychologique, le sentiment, l'éprouvé ;
- *un état neuro-physiologique*, perceptible ou non par le sujet lui-même (rougeur associée à la honte, poussée d'adrénaline accompagnant la colère) ;
- *un état mimo-posturo-gestuel*, comme la configuration spécifique des traits du visage, de la posture du corps accompagnant chaque émotion, et une *attitude*, comme la réaction de fuite inséparable de la peur ;
- *un état cognitif*, déterminant une perception de la réalité.

À travers cette conception psychologique de l'émotion, Plantin insiste sur la dimension hétérogène de l'émotion, d'où plusieurs composantes peuvent y intervenir. Il est à remarquer que ce concept peut revêtir, selon la citation de Plantin, des phénomènes bien davantage cognitifs qu'affectifs. De là, on retiendra la difficulté d'aborder la question de l'émotion dans un champ d'étude comme celui de l'analyse du discours.

De leur part, les sciences du langage s'intéressent, dans un sens plus large, à la manifestation des émotions dans le discours. On lit, dans le *Dictionnaire d'analyse du discours*, que « l'émotion est un phénomène complexe, étudié en *psychologie*. Les sciences du langage s'intéressent à l'expression des émotions dans les énoncés et les discours et leur circulation dans les interactions » (Charaudeau & Maingueneau, 2002 : 214). Là, on s'aperçoit que l'enjeu de l'étude de l'émotion est un peu clair dans la mesure où l'accent se mettra particulièrement sur l'expression de l'émotion dans le discours et non pas sur l'émotion elle-même, c'est-à-dire l'émotion en tant que phénomène cognitif. Autrement dit, l'analyste du discours s'intéresse désormais à l'émotion comme procédé de discours et non pas comme état psychologique. Dans ce sens, il se donne pour tâche de mettre en évidence la construction de l'émotion au niveau du discours à travers les procédés langagiers utilisés par le locuteur. C'est dans cette perspective que « *l'analyse du discours* met à profit les résultats des recherches en lexicologie et en syntaxe tout en développant une problématique autonome et des concepts spécifiques » (2002 : 215).

Cela dit, on observe que la problématique de l'émotion, notamment en analyse du discours, est bien précise dans la mesure où « il ne s'agit pas de typifier une émotion, mais de construire ou détruire par le discours une poussée émotionnelle, dans un groupe

particulier » (Plantin, 2016 : 227). En d'autres mots, « il ne s'agit pas de dire ce que *sont* la colère ou le calme, mais de voir comment *on construit un discours susceptible* de mettre en colère ou de calmer » (Plantin, 2016 : 227). C'est dans ce cadre que les analystes du discours s'attachent à décrire comment l'émotion pourrait-elle se construire au niveau du discours et non pas de dire ce qu'est-elle, ce qui met en relief que l'objet de recherche se trouve, en toute transparence, au niveau du mécanisme linguistique de l'émotion et non pas au niveau de son entité psychologique.

Cela faisant, l'intérêt pour les émotions est mené dans différents cadres théoriques en ce sens que les émotions sont susceptibles d'intervenir à plusieurs niveaux et sous diverses formes (Plantin, 2011 ; Plantin, Doury, & Traverso, 2000). Fontanille nous dit que les manifestations émotives peuvent se traduire par de « fractures discursives » dans la mesure où « d'un segment discursif à l'autre, le sujet ne reconnaît plus lui-même, le contrôle de son parcours et de ses programmes lui échappe » (Fontanille, 1993 : 13). Dans cette vision, les « fractures discursives » se trouvent au niveau des termes émotionnels.

De son côté, Plantin (1998), dans sa conception sur ce qu'il appelle les « émotions dites », fait la distinction entre deux types de termes pouvant signaler l'émotion : une première classe désignant directement l'émotion et qui englobe des substantifs, des verbes et des adjectifs de l'affectivité ; une deuxième classe référant indirectement à l'émotion et qui est fondée sur divers indices linguistiques.

1.3. Le modèle d'analyse de Micheli (2014)

Quant à Micheli, il nous propose un modèle d'analyse détaillé pour aborder la question de la construction de l'émotion dans le discours où « l'enjeu est de travailler à l'élaboration d'un modèle d'analyse du langage émotionnel qui soit à la fois économique, théoriquement explicite et descriptivement rentable » (Micheli, 2014 : 17). En fait, l'idée défendue est que l'analyse de l'émotion se fonde principalement sur le marquage linguistique au niveau de l'énoncé. Dans cette logique, tout en se basant sur les moyens verbaux utilisés par le locuteur, Micheli (2014) redéfinit la mise en discours de l'émotion en proposant trois catégories principales : l'émotion *dite*, l'émotion *montrée* et l'émotion *étayée*.

Micheli met en relief que l'émotion *étayée* se fonde essentiellement sur la schématisation discursive d'une situation particulière. Dans ce cas, le locuteur, en se référant à un certain nombre de normes socioculturelles, peut inférer qu'une situation décrite est susceptible de ressentir une émotion donnée. L'idée de l'étayage émotionnelle est que le discours lui-même sert, à travers la représentation discursive délivrée, à imputer une certaine légitimité à l'émotion suscitée.

Par ailleurs, l'émotion *montrée* se réalise à travers les indices linguistiques en ce sens que « les énoncés qui montrent l'émotion présentent des caractéristiques qui, bien que potentiellement très hétérogènes, sont passibles d'une interprétation indicielle » (Micheli, 2014 : 26). On s'aperçoit ici que c'est surtout la recherche d'indices ou de « marqueurs », pour reprendre les termes de Micheli, qui nous permet de saisir ce mode d'émotion. Dans cette perspective, Micheli fait la distinction entre divers types de marqueurs : marqueurs lexicaux, marqueurs syntaxiques et marqueurs transphrastiques ou textuels.

Rappelons notre objectif dans cette présente étude, en effet tout en nous appuyant sur ce modèle d'analyse, nous proposons d'examiner comment le discours des chroniqueurs

contribue à *dire* l'émotion. Cela étant, nous nous focaliserons essentiellement sur le premier type d'émotion, à savoir l'émotion *dite*. En réalité, nous voudrions voir les procédés langagiers dont le locuteur journaliste se sert pour mobiliser l'affect de son allocataire. De là, l'accent se mettra sur le fonctionnement de l'émotion *dite* dans un corpus médiatique particulier, il s'agit d'énoncés relevés de la chronique journalistique.

2. Analyse de l'émotion dans la chronique journalistique

Pour élucider l'ancrage discursif de l'émotion dans le discours des médias, nous commencerons par la définition de l'émotion *dite*. Nous expliquerons ensuite, à travers quelques exemples tirés de notre corpus journalistique, les diverses catégories énonciatives qui contribuent à l'expression de l'émotion.

2.1. L'émotion *dite* : essai de précision

Dans sa catégorisation théorique, Micheli (2014 : 23) a pour ambition de proposer une forme prototypique des énoncés qui *disent* l'émotion. Il cherche, en effet, à présenter un modèle permettant d'unifier la structure de l'émotion *dite*. D'où sa définition :

Les énoncés qui *disent* l'émotion intègrent une expression qui comporte *un mot du lexique désignant une émotion* [...]. Cette expression se trouve typiquement mise en rapport - sur le plan syntaxique [...] - avec une deuxième expression désignant *celui ou celle qui éprouve l'émotion* [...] et, éventuellement, avec une troisième expression désignant *ce sur quoi porte l'émotion* [...].

Comme on le voit, l'affirmation de Micheli met l'accent sur trois conditions à relever pour qu'un énoncé puisse *dire* l'émotion. D'abord, l'énoncé en question doit contenir un terme émotionnel, c'est-à-dire un mot ou une expression dénotant explicitement l'émotion. C'est pourquoi on parle d'émotion *dite*, en ce sens que l'on dit clairement par le biais du lexique l'émotion ressentie. Ensuite, l'énoncé doit identifier « *celui ou celle qui éprouve l'émotion* ». Il s'agit ici de préciser l'être auquel l'émotion est attribuée, en l'occurrence on indique l'entité humaine concernée. Enfin, la définition de Micheli fait référence à « *ce sur quoi porte l'émotion* » où l'énoncé qui *dit* l'émotion peut inférer en quelque sorte l'objet ou la cause de l'émotion. En vue de mieux illustrer notre propos, voyons ci-après l'extrait suivant dans lequel l'émotion est construite sur le mode du *dire* :

(1) Car c'est bien la **peur** du lendemain pour le clan présidentiel qui l'a conduit à renouveler un mandat pour protéger les siens.

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 24/02/2019)

Dans ce premier exemple, on remarque que Chawki Amari met en avant, de manière explicite, l'émotion, l'entité humaine qui l'éprouve et l'objet de cette émotion. En réalité, par le mot « *peur* », le journaliste précise lexicalement le type de l'émotion ressentie. Ensuite, l'entité humaine est désignée par le syntagme « *le clan présidentiel* » qui réfère à l'ancien régime algérien ou plus précisément au clan de Bouteflika. De son côté, le groupe prépositionnel « *pour protéger les siens* » renvoie, dans cet énoncé, à l'objet de l'émotion.

Considérons un autre exemple tiré cette fois-ci de la chronique *Pousse avec eux* de Hakim Laâlam :

(2) Nous sommes épuisés et surtout en **colère** face à cette gouvernance.

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d'Algérie*, 31/10/2019)

En (2), le chroniqueur dit directement l'émotion ressentie à travers son nom « *colère* ». L'être supposé ressentir cette émotion est signalé par la première personne du pluriel

« *nous* » qui renvoie aux manifestants algériens dont le journaliste Hakim Laâlam fait partie. Quant à la cause de l'émotion, elle est indiquée par le mot « *cette gouvernance* » qui fait référence ici au Gouvernement de l'ancien président Bouteflika.

Cela étant dit, on peut avancer que l'émotion, dans le cas de l'émotion *dite*, comme son nom le reflète, est désignée lexicalement à travers le matériel linguistique. En ce sens, l'énoncé comporte, de manière générale, un mot ou une expression précisant l'émotion en question, une autre expression désignant l'entité humanisable touchée et une expression faisant référence à l'objet ou à la cause servant à déclencher l'état émotionnel.

2.2. Diversité des catégories de l'émotion *dite*

Du fait que l'émotion *dite* se fonde essentiellement sur les termes dénotant l'émotion, plusieurs constructions discursives sont possibles. Comme le fait remarquer Kerbrat-Orecchioni : « L'émotion [peut être] dénotée à l'aide de quelque "terme de sentiment" (substantif, adjectif, verbe) » (2000 : 61). De ce fait, l'émotion *dite* peut se réaliser de diverses manières en fonction de la catégorie du terme d'émotion utilisé : le nom, le verbe, et l'adjectif⁵ (Micheli, 2014). Pour plus de clarté, nous allons voir, à travers quelques exemples, comment l'émotion *dite* peut s'appuyer sur la diversité catégorielle que le terme d'émotion peut recouvrir.

2.2.1. Le terme d'émotion est un nom

Dans ce premier cas de figure, l'émotion est désignée par un nom comme nous le montrent les extraits suivants :

(3) Gaïd Salah aura tenu sa promesse faite au peuple en **colère** de punir ceux qui ont pillé le pays, même si on aurait aimé que les juges n'attendent pas la consigne pour enquêter et que ce soient des civils qui gèrent la morale d'État.

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 09/07/2019)

Dans l'énoncé (3), on voit en toute évidence que l'émotion en question est indiquée par le substantif « *colère* ». L'entité humaine renvoie ici au « *peuple* » et l'entité causative censée déclencher l'émotion est désignée par le fragment verbal « *punir ceux qui ont pillé le pays* ».

On retiendra, dans ce type de construction, que l'être qui ressent l'émotion apparaît généralement en position de sujet, alors que le mot dénotant l'émotion se trouve en position de complément ou d'attribut.

Notons que certains verbes se combinent avec le nom d'émotion, ces verbes sont apparemment compatibles avec ce type de construction :

(4) J'**éprouve** un profond **mépris** pour certains « leaders » de la Révolution.

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d'Algérie*, 19/06/2019)

(5) Et puis, nous, d'ici, nous **éprouverions** enfin un petit sentiment de **fierté**. Celui d'avoir ainsi apporté une aide concrète au système de santé français.

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d'Algérie*, 10/09/2019)

(6) Il manipule nos proches et ne **ressent** aucune **culpabilité** lorsqu'il blesse les autres, surtout moi.

⁵ Il faut rappeler ici que la vision proposée par Micheli (2014) ne se veut pas exhaustive en ce sens qu'elle n'inclut pas les adverbes. En réalité, comme l'affirme Micheli, elle « ne vise qu'à recenser - pour les noms, les verbes et les adjectifs - les principales constructions possibles » (2014 : 47-48).

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 07/03/2019)

En (4), l'émotion ressentie est soulignée par le mot « *mépris* », celui-ci est précédé par le verbe « *éprouver* » dont le sujet représente l'entité auquel l'émotion est attribuée. Ici, la première personne du singulier « *je* » désigne l'auteur de la chronique, Hakim Laâlam. La cause de l'émotion se voit dans l'expression prépositionnelle « *pour certains "leaders" de la Révolution* ». De la même façon, l'exemple (5) implique le même verbe « *éprouver* » qui contribue à la construction de l'émotion dénommée explicitement par le mot « *fierté* ». L'entité affectée est désignée par « *nous* » qui réfère, selon le contexte, au peuple algérien. Dans le dernier exemple, c'est le verbe « *ressentir* » qui sert à signaler l'émotion, celle-ci est désignée lexicalement par le nom « *culpabilité* ».

2.2.2. Le terme d'émotion est un verbe

On notera d'emblée que les verbes exprimant l'émotion ne constituent pas une classe homogène, mais ils peuvent en tout cas se répartir en deux sous-classes majeures (Micheli, 2014 : 55). De son côté, Mathieu (2000 : 104) fait remarquer que c'est la position syntaxique de l'être supposé éprouver l'émotion qui permet de distinguer entre les deux classes de verbes.

Dans la première classe de verbes, désignée par la « classe I », on remarque que l'entité humaine affectée se place principalement en position de sujet, tandis que l'expression désignant l'objet de l'émotion se trouve en position de complément direct. On trouve, dans cette classe, les verbes liés essentiellement à des sentiments dont les prototypes sont la haine et l'amour. On peut citer, à titre d'exemple, les verbes « *haïr* », « *détester* » et « *honnir* » d'une part, et les verbes « *aimer* », « *adorer* » et « *chérir* » d'autre part. D'après l'étude de Mathieu (2000), cette première classe est considérée comme moins fournie que la seconde du fait qu'elle englobe seulement une soixantaine de verbes. Observons à cet égard les deux exemples suivants :

(7) D'autant que le 14 juillet, la schizophrénie s'en mêle, quand on est Algérien en France, on la déteste souvent, mais on ne veut pas vivre en Algérie, coincé dans l'entre-deux, là où en France on tente souvent de faire porter le mal du pays aux Algériens d'Algérie, étant les ancêtres des Algériens de France.

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 14/07/2019)

Dans ce passage, c'est le verbe d'émotion « *détester* » qui permet de réaliser la dimension affective de l'énoncé. Comme on le vient de dire, on observe clairement que l'entité humaine qui ressent l'émotion, désignée par le pronom indéfini « *On* », est en position de sujet. De son côté, l'objet de l'émotion, désignée par le pronom « *la* », occupe la fonction de complément direct.

(8) J'ai peut-être une idée, mais je **crains** que vous ne me preniez pour un être farfelu, voire déviant.

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d'Algérie*, 29/09/2019)

En (8), l'être auquel l'énoncé attribue une émotion renvoie au journaliste locuteur, désigné par le déictique « *je* ». On voit que l'être en question se trouve en position de sujet, tandis que la proposition complétive « *que vous ne me preniez pour un être farfelu* » joue, dans cet exemple, le rôle de la cause de l'émotion.

Quant à la seconde classe de verbes, nommée par « classe II », la construction syntaxique de l'énoncé est inversée dans la mesure où la cause de l'émotion se place en position de sujet, en revanche l'entité humaine semble ressentir l'émotion se trouve en position de

complément direct. Comme l'explique bien l'exemple proposé par Micheli : « [...] À 5 heures du matin, il effraya/épouvanta/terrifia/terrorisa... sa femme » (Michelin, 2014 : 56).

Dans cet énoncé, l'expression désignant la cause ou l'agent de l'émotion est un sujet. Elle est signalée par la troisième personne du singulier « *il* », qui renvoie contextuellement au mari de la femme. L'expression désignant l'entité humaine affectée est en position de complément direct, elle est indiquée par le syntagme « *sa femme* ». Il est à préciser que cette seconde classe de verbes, comme l'affirme (Micheli, 2014), est très vaste par rapport à la classe précédente en ce sens qu'elle regroupe plus de deux cents verbes recensés par Mathieu (2000).

On notera, dans un dernier point, que certains verbes sont construits à partir de noms exprimant un état affectif :

(9) C'est la nuit Hakim ! La longue nuit ! La très longue nuit ! Pas le jour ! Plus le jour ! Mais là encore, ne **panique** surtout pas ! Le syndrome des couleurs s'accompagne fréquemment d'un dysfonctionnement spatio-temporel. Le sujet ne sait plus vraiment s'il fait nuit ou jour !

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d'Algérie*, 29/09/2019)

Ici, le verbe « *paniquer* » utilisé dans ce passage est dérivé du substantif d'émotion « *panique* ». Dans le cas de l'émotion *dite*, cet aspect est fort intéressant où beaucoup de verbes sémiotisant des phénomènes émotionnels relèvent de leurs noms correspondants.

2.2.3. Le terme d'émotion est un adjectif

Dans le cadre d'une problématique de l'énonciation fondée sur la présence linguistique du locuteur dans son énoncé, Kerbrat-Orecchioni fait souligner qu'il y a une sous-catégorie d'adjectifs dits « affectifs ». Ces adjectifs servent essentiellement à accentuer l'état émotionnel que le locuteur peut ressentir vis-à-vis de l'objet de son discours :

Les adjectifs affectifs énoncent, en même temps qu'une propriété de l'objet qu'ils déterminent, une réaction émotionnelle du sujet parlant en face de cet objet. Dans la mesure où ils impliquent un engagement affectif de l'énonciateur, où ils manifestent sa présence au sein de l'énoncé, ils sont énonciatifs (Kerbrat-Orecchioni, 2009 : 95).

Partant de ce principe, Micheli (2014) considère que l'émotion *dite* peut se produire également dans les énoncés incorporant des adjectifs d'émotion. Dans cette optique, deux cas de figure peuvent se distinguer selon la conception de ce linguiste :

1) Le premier cas concerne les adjectifs pouvant associer au référent d'une expression désignant une entité humaine « la propriété de ressentir une émotion » (57). Micheli affirme en ce sens que le fait de dire « Pierre est épouvanté » laisse suggérer, à travers l'usage de l'adjectif « *épouvanté* » que l'entité humaine « *Pierre* » est susceptible de ressentir l'émotion en question. Autrement dit, l'adjectif indique, dans ce premier cas de figure, que le référent humain du nom qu'il qualifie peut éprouver une telle émotion. Dans l'extrait suivant :

(10) Il était d'ailleurs très gêné, **paniqué** à l'idée que le DRS et son patron, dont personne n'osait dire son nom publiquement, qui est en fait un prénom et même pas le sien, allaient venir pour le tuer ou le torturer jusqu'à ce qu'il change de nom et de prénom.

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 02/09/2019)

L'adjectif « *paniqué* », constitué ici par le participe passé d'un verbe d'émotion, indique que l'entité humaine, désignée dans cet exemple par la troisième personne du singulier

« *il* », a pour caractéristique de ressentir une émotion, il s’agit de la « panique » dans cet énoncé. On remarque que l’adjectif « *paniqué* » est relié au sujet par le biais du verbe attributif « *être* ».

De la même manière, l’adjectif « *joyeux* », utilisé dans l’exemple (11), sert à attribuer une propriété émotionnelle à l’entité humaine, à savoir « *les prisonniers* » dans cet énoncé.

(11) Les barons du régime sont arrivés à la grande prison en passant par le grand couloir commun, têtes baissées et mains dans le dos, hués par les prisonniers **joyeux** et déchaînés.

(Chronique *Point Zéro* du journal *El Watan*, 13/06/2019)

2) Le second cas porte sur les adjectifs pouvant associer au référent d’une expression désignant, cette fois-ci, une entité quelconque et non pas humaine « la propriété de déclencher une émotion chez le locuteur » (2014 : 57). Pour Micheli, l’exemple prototypique de ce cas est le fait de dire « cette décision est épouvantable ». Ici, l’adjectif fait acquérir à l’entité évoquée « cette décision » un effet causatif, c’est-à-dire un élément pouvant provoquer l’émotion du locuteur. Observons le passage suivant :

(12) Je veux furieusement rester aujourd’hui sur ce fait gravé désormais en moi comme un tatouage indélébile et **honteux** : l’Algérie, en 2019, a obligé un membre de la famille Bouregaâ à fournir au « monde fou » un acte de naissance prouvant bien qu’il s’appelle... Bouregaâ Lakhdar !

(Chronique *Pousse avec eux* du journal *Le Soir d’Algérie*, 03/07/2019)

En (12), on voit que l’adjectif « *honteux* » a pour caractéristique d’associer au nom qu’il qualifie, ici c’est le mot « *tatouage* », un effet particulier, celui de déclencher une émotion apparentée à la honte chez le locuteur. En d’autres termes, l’entité « *tatouage* » acquiert, dans ce contexte, une certaine propriété servant à susciter l’émotion du locuteur.

Conclusion

À la fin de cette étude de l’expression de l’émotion dans la chronique journalistique, est-il possible de conclure que le discours de la presse, du moins dans les énoncés des chroniqueurs, est avant tout un discours empreint d’affectivité ? Pouvons-nous affirmer que le locuteur journaliste ne vise pas principalement à informer ses lecteurs sur l’événement décrit, mais cherche plutôt constamment à susciter une réaction affective de leur part à l’égard de l’événement survenu dans la société ?

En réalité, tout en suivant le modèle d’analyse émotionnelle théorisé par Micheli (2014), nous avons pu révéler le potentiel affectif caractérisant les énoncés journalistiques. Encore plus, à la lumière de ce qui précède, nous pouvons dire que les quelques énoncés analysés ont démontré à quel point le chroniqueur s’appuie sur l’émotion *dite* pour créer une situation discursive génératrice de diverses formes d’émotion (la peur, la colère, la honte, etc.). Également, il nous a été révélé que le recours à l’émotion *dite*, à travers ses diverses catégories, contribue à la mise en évidence de la réaction affective que le locuteur journaliste cherche à manifester envers l’événement mis en discours.

Références bibliographiques

- CHARAUDEAU P., & MAINGUENEAU D. 2002. *Dictionnaire d'analyse du discours*. Paris. Seuil.
- COSNIER J. 1994. La psychologie des émotions et des sentiments. Paris. Retz.
- FONTANILLE J. 1993. L'Émotion et le discours. *Protée, Théories et Pratiques Sémiotiques*, 21 (2), 13-19.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C. 2000. Quelle place pour les émotions dans la linguistique du XXe siècle. In C. Plantin, M. Doury, & V. Traverso (Éds), *Les émotions dans les interactions* (pp. 33-74). Lyon. Presses Universitaires de Lyon.
- MAHAMMEDI T., & BEDJAOUI W. 2020b. Y a-t-il de l'émotion derrière les énoncés ironiques de la presse? Essai d'analyse linguistique. *Synergies Turquie*, (13), 97-116.
- MAINGUENEAU D. 2014. *Discours et analyse du discours : Une introduction*. Paris. Armand Colin.
- MICHELI R. 2010. *L'émotion argumentée : l'abolition de la peine de mort dans le débat parlementaire français*. Paris. Cerf, coll. Humanités.
- MICHELI R. 2013. Esquisse d'une typologie des différents modes de sémiotisation verbale de l'émotion. *Semen. Revue de Sémio-Linguistique Des Textes et Discours*, (35), 17-39.
- MICHELI R. 2014. *Les émotions dans les discours. Modèle d'analyse, perspectives empiriques*. Louvain-la-Neuve. De Boeck Supérieur.
- MATHIEU Y. Y. 2000. *Les verbes de sentiment*. Paris. Éditions du CNRS.
- PLANTIN C. 1998. Les raisons des émotions. In M. Bondi (Éd.), *Forms of argumentative discourse* (pp. 3-50). Bologne. CLUEB.
- PLANTIN C. 2005. *L'argumentation. Histoire théories et perspectives*. Paris. Presses Universitaires de France, coll. Que sais-je?
- PLANTIN C. 2011. *Les bonnes raisons des émotions : principes et méthodes pour l'analyse de la parole émotionnée*. Berne. Peter Lang.
- PLANTIN C. 2016. *Dictionnaire de l'argumentation*. Lyon. ENS éditions.
- PLANTIN C., Doury, M., & Traverso, V. 2000. *Les émotions dans les interactions*. Lyon. Presses Universitaires de Lyon.